

DÉPARTEMENT
S A V O I E
CANTON
BOURG-SAINT-MAURICE
COMMUNE
T I G N E S

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Égalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

N° 048 du 13 octobre 2020

Application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal en date du 08 juillet 2020 portant délégations d'attribution au Maire.

OBJET: MARCHÉ DE PRESTATIONS DE CURAGE ET INSPECTION VIDÉO DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES, ET TRAITEMENT DES GRAISSES DES STATIONS D'ÉPURATION DE LA COMMUNE DE TIGNES / LOT N°1 : CURAGE ET INSPECTION VIDÉO DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES - LOT N°2 : TRAITEMENT DES GRAISSES DES STATIONS D'ÉPURATION

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la délibération n°D2020-05-01 du Conseil Municipal en date du 08 juillet 2020 portant délégations d'attribution en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2020 du budget du budget annexe « eau et assainissement » adopté le 19 décembre 2019,

Considérant la nécessité de disposer de prestataires pour la réalisation de prestations de curage et d'inspection vidéo des réseaux d'eaux usées, et de traitement des graisses des stations d'épuration de la commune de Tignes,

Considérant la consultation des entreprises pour les prestations de curage et d'inspection vidéo des réseaux d'eaux usées, et de traitement des graisses des stations d'épuration de la commune de Tignes, lancée le 24 août 2020 dans le cadre d'une procédure adaptée (MAPA), définie aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique,

Considérant que les prestations sont réparties en deux lots détaillés comme suit :

- Lot n°1 : Curage et inspection vidéo des réseaux d'eaux usées
- Lot n°2 : Traitement des graisses des stations d'épuration

Considérant qu'à l'issue de cette consultation l'offre de la société SARL SCAVI, sise rue de la Fabrique, Z.A. La Forêt à COGNIN (73160) s'est révélée être la mieux disante pour les lots n°1 et n°2,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'attribuer et de signer l'accord-cadre à bons de commande n°SET20-01SER relatif aux prestations de curage et d'inspection vidéo des réseaux d'eaux usées, et de traitement des graisses des stations d'épuration de la commune de Tignes – Lot n°1 : Curage et inspection vidéo des réseaux d'eaux usées, avec la société SARL SCAVI, sise rue de la Fabrique, Z.A. La Forêt à COGNIN (73160) pour un montant minimum annuel de 8 000 € HT et un montant maximum annuel de 35 000 € HT.

ARTICLE 2 : D'attribuer et de signer l'accord-cadre à bons de commande n°SET20-01SER relatif aux prestations de curage et d'inspection vidéo des réseaux d'eaux usées, et de traitement des graisses des stations d'épuration de la commune de Tignes – Lot n°2 : Traitement des graisses des stations d'épuration, avec la société SARL SCAVI, sise rue de la Fabrique, Z.A. La Forêt à COGNIN (73160) pour un montant minimum annuel de 10 000 € HT et un montant maximum annuel de 20 000 € HT.

ARTICLE 3 : De dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe « eau et assainissement » de la Commune, Chapitre 11, comptes 611 et 61523.

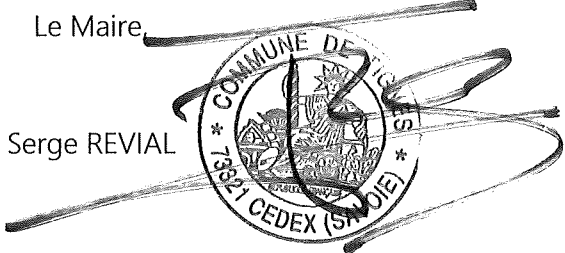
ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Grenoble, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE, LE

Pour extrait conforme certifié par Monsieur le Maire qui transmet à Monsieur le Préfet conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Tignes, le 13 octobre 2020

Le Maire
Serge REVIAL

The image shows the official seal of the Commune de Tignes, France. The seal is circular and contains the text "COMMUNE DE TIGNES" at the top and "1927 * CEDEX (Savoie) *" at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a mountain range and a river. A signature in blue ink is written over the seal, and a horizontal line is drawn across it.